**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 30 (1942)

**Heft:** 620

**Artikel:** Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-264585

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Jne Assemblée vaudoise.

L'Association vaudoise pour le Suffrage fémi-in a tenu, le 13 juin, à l'hôtel du Mont-Blanc, à Morges, son assemblée de délégués sous la prési-Morges, son assemblee de delegues sous la presi-dence de Mie A. Quinche, avocate à Lausanne; cina sections sur sept étaient représentées; Mme Nicati-de Luze, présidente de la section morgien-ne, avait fleuri les tables de roses et de lis jau-nes et réservé le meilleur accueil aux visiteuses. Après avoir salué les déléguées des sociétés

sœurs, M¹le Quinche rappelle la mémoire de M. Ernest Bovet, et donne connaissance du rapport annuel. Elle demande aux sections en sommeil de se reconstituer, d'étudier les problèmes actuels, de s'intéresser aux événements afin de préparer mieux leurs membres aux tâches nombreuses que P'on impose aux femmes; ces appels à la colla-boration féminine, avec les devoirs qu'ils compor-tent, justifient l'égalité civique. Mile Quinche a énuméré diverses nominations de femmes à des postes plus ou moins importants: greffières, fem-mes juges ou assesseurs dans les tribunaux de l'enfance, membres de conseils de tutelle. L'Office fédéral de l'alimentation prescrit qu'une femme doit faire partie du comité consultatif, à constituer dans chaque commune pour trancher les litiges nés du rationnement différentiel. Les sections sont priées d'étudier le projet de brochure « La Suisse de demain » qu'éditera l'Association suisse pour le Suffrage féminin et de faire connaître leur opinion sur les réformes proposées. Les récentes élections vaudoises de conseils de prud'hommes ont fait nommer 26 femmes comme

Les avent les lecteurs de ce journal.

Les comptes, présentés par M<sup>lle</sup> Kammacher, dentiste à Clarens, ont été approuvés, ainsi que la gestion. On entendit encore un rapport sur l'ac-tivité de la section de Montreux, présenté par M<sup>II</sup>e Kammacher, puis M. A. Truan (Vevey), donna des détails sur l'initiative prise par les Bernoises pour réclamer le droit de vote communal, un droit que la loi bernoise reconnaissait aux veuves et aux célibataires de 1833 à 1887. Les suffragistes bernoises, soutenues par plusieurs sociétés, par des partis politiques et par trois conseillers d'Etat, tout en acceptant joyeusement les devoirs toujours plus nombreux que leur impose l'Etat, alors que les droits qui en sont le corollaire leur, sont toujours refusés, demandent la possibilité d'intervenir activement dans l'élaboration du mon-

d'intervenir activement dans l'elaboration du mon-de qui se prépare. L'assemblée écouta ensuite avec attention un exposé très clair de Mme A. Leuch (Lausanne), sur une question assez difficile: celle de la na-tionalité de la femme mariée et spécialement des mariages franco-suisses, que la conférencière suit de près depuis plusieurs années. Après avoir

rappelé que la guerre de 1914-1918 déjà a posé la question de la nationalité de la femme mariée par des cas tragiques de femmes qui se sont trouvées étrangères dans leur propre pays et ont été renvoyées dans un pays pour elles ennemi, M™ Leuch a insisté sur le fait que ni la Constitu ion, ni la législation suisses ne contiennent au-cune disposition sur la perte de la nationalité suisse par une femme qui épouse un étranger; c'est par habitude que l'on a rejeté hors de la com-munauté suisse des femmes qui ne demandaient qu'à y demeurer, sous prétexte de l'unité de la famille, d'une unité basée sur la couleur du pas-seport. Or le droit à la nationalité peut être considéré comme le droit individuel le plus important et tout à fait imprescriptible. Il l'est bien pour le citoyen suisse!

Les mesures récemment prises par la France pour la naturalisation de la femme étrangère épousant un Français ont amené le Tribunal fé-déral à autoriser une ressortissante suisse à choisir sa nationalité. Usant alors de ses pleins pouvoirs, le Département politique fédéral a décidé que la Suissesse qui omet, volontairement ou non, de formuler la déclaration de naturalisation exi gée par la législation française de 1938, perd la nationalité suisse sans acquérir celle de son mari ; cette femme sera donc apatride. Dès maintenant, la femme mariée à un étranger ne pour-ra plus avoir une double nationalité, alors que la double nationalité n'entraîne pas pour la femme les mêmes inconvénients que pour l'homme. L'homme suisse ne perd jamais sa nationalité suisse; la Suissesse épousant un étranger est rejetée hors de la communauté, sans égards aucuns. Ainsi la femme qui n'aura pas fait les dé-marches nécessaires perdra inexorablement sa na-tionalité suisse. Et comme la France se réserve le droit de ne pas naturaliser les femmes consti-tuant des éléments douteux, ces indésirables res-teront suisses tandis que l'honnête femme qui, avant son mariage, aura fait les déclarations né-cessaires pour devenir Française en épousant un Français, sera irrémédiablement perdue pour notre

Une courte discussion suivit, où furent fournis des exemples particulièrement douloureux de cas de femmes suisses parfaitement honorables et rejetées par leur pays.

#### Séance du Comité Central.

Ainsi qu'il en avait été chargé par l'Assemblée générale, le Comité Central a procédé à une étude approfondie des possibilités de création d'un Secrétariat permanent, lors de la séance qu'il a tenue uniquement à cet effet à Olten, le 28 juin. Après une longue discussion, il a élaboré un projet et un budget, que les Sections seront priées, par circulaire spéciale, d'étudier à leur tour avant le 14º octobre prochain, afin qu'une nouvelle discussion, sur des bases plus solides qu'à l'Assemblée de Bienne, puisse avoir lieu, lors de la Conférence des Présidentes de Sections cet automne.

eus ensemble, sept fils et trois filles ». Chose curieuse, le nom d'Aubigné n'y apparaît qu'à l'occasion de legs qu'elle fait, l'un de mille florins à un fils d'Agrippa, l'autre de soplus gros diamant à sa fille, Mme de Villette.

Dans ce testament, la veuve du grand Aubi-

Dans ce testament, la veuve du grand Aubi-gné exprime sa gratitude envers la cité qui a donné refuge à sa famille: « Je prie aussi cette dernière bonté (celle de Dieu) pour la conservation de cet Etat, et qu'acceptant sa sainte bénédiction, cette ville puisse être tou-jours l'asile et la consolation des personnes qui jours l'asile et la consolation des personnes qui se retirent dans son Eglise pour y louer et invoquer son saint nom; qu'il lui plaise augmenter ses saintes grâces à MM. de cette ville, comme aussi à MM. nos pasteurs, affir que par leur sage conduite l'Eglise de Dieu soit conservée et augmentée de plus en plus»...

Il serait faux et artificiel de vouloir recréer un type uniforme: la Genevoise. On trouve dans notre histoire, comme dans celle des autres villes, les caractères féminins les plus dajis notre instore, come das centre da dagis notre instore, come da dagis dissemblables. Toutefois, les deux femmes que nous avons présentées nous paraissent incarner certains traits qu'on se plait à reconnaître assez généralement aux Genevoises, traits qui leur font honneur et dont nous souhaitons la persistance chez nos concitoyennes d'au-jourd'hui et de demain: le goût désintéressé du sayoir, la tenue morale, le sens de la mesure, auxquels viennent s'ajouter cette vocation du dévouement conjugal et cette tentresse qui sommeillent au fond de tout cœur de femme. Ainsi, par leur vie féconde et digne. Louise Sarasin et Renée Burlamaqui ont fait cette démonstration toujours nécessaire que la vertu peut s'allier au charme, la culture de l'esprit aux plus nobles élans du sentiment. sentiment.

Marg. Maire.

la sent inondée, comme elles attirent et combien la sent mondee, comme elles attrent et communicative cette impression de bonheur qui émane des pierres, des eaux, 'du ciel, des arbres! C'est cela qui frappe et qui retient surtout, et l'en sort de l'exposition Genève et le lac avec une provision de beauté sereine et de poésie.

### A travers les Sociétés

Le Cartel suisse de vacances et loisirs pour la jeunesse, qui groupe les plus importantes organi-sations suisses de jeunesse, organise un concours: Il s'agit de répondre, en un exposé de 5 à 10 pages, à la question suivante: Comment la jeunesse peut-elle le mieux venir en aide à son pays en des temps difficiles? Peuvent participer à ce concours les jeunes

gens et les jeunes filles nées entre le ler janvier 1918 et le ler janvier 1927. Les travaux devront être adressés, sous pli fermé, portant un signe de reconnaissance (ce signe sera reproduit sur une autre enveloppe contenant le nom de l'auteur) au Secrétariat du Cartel suisse, Stampfenbachstr. 12, Zurich, avant le 20 septembre 1942. Le secrétariat fournit sur demande tous renseignements complé-mentaires (caractère de l'exposé, critère, prix,

Récolte de tilleul, de camomilles et de feuilles de menthe.

Le Service complémentaire féminin civil (ap-Le Service complémentaire féminin civil (appelé aussi suivant les cantons Service auxiliaire féminin), et dont l'active présidente est Mme Haemmerli-Schindler (Zurich), nous communique qu'il a été chargé de reueillir cette odorante moisson tant pour la Croix-Rouge Internationale (envois à édes camps de prisonniers) que pour la Croix-Rouge suisse (hôpitaux, secours aux enfants). Des collectes de fleurs et de feuilles sont organisées un peu partout, selon les indications

### Petit Courrier de nos Lectrices

Une ménagère qui aime à savoir le «pourquoi» à d'autres. — Je pense que je ne suis pas la seule à accepter raisonnablement les restrictions seule a accepter raisonnatiement les restrictions que nous impose l'Office de guerre pour l'alimen-tation quand celui-ci nous en explique le motif, mais qui « rouspète » quand on prend des mesures dont le bien jondé lui échappe. De ce nombre se trouve celle de la répartition en deux lots du sucre pour confitures que devrait bien motiver le dit Office dans les communications qu'il fait à la à des situations au revers du bon sens! Par exemple, j'ai une amie dont le verger compte une série de beaux cerisiers, cette année chargés de fruits, pour la conservation desquels, et en dépit de toutes les recettes prodiguées par le dit Of-fice, sa ration de sucre est largement insuffisante, alors qu'elle ne possède que deux pruniers, dont la récolte sera nulle pour cause de brouillard au moment de la floraison, et point d'autres arbres noment de la floraison, et point d'autres arbres fruitiers qui lui fasse envisager la possibilité de conserves ou de confitures pour la seconde moitié de l'été! N'aurait-t-il pas été plus normal de compier sur le bon sens et l'intelligence de nos ménagères et de leur laisser employer à leur guise et suivant leurs possibilités particulières la ration supplémentaire de sucre destinée aux conserves?

données de façon très précise pour le séchage et

la conservation.

Toutes celles de nos lectrices qui voudront y Toutes celles de nos lectrices qui voudront y participer (bien qu'en plaine, les tilleuls soient maintenant défleuris) voudront bien en informer soit Mme Haemmerli-Schindler présidente centrale, Kantonsschulstrasse 1, Zurich, soit la présidente du Service complémentaire féminin civil de leur canton (pour Genève, Mme de Rham, 22, rue Et-Dumont) qui leur feront savoir dès septembre où elles doivent adresser ce qu'elles auront soigneusement séché à l'ombre et à l'air cet été.

# Carnet de la Quinzaine

SOTTENS: Emissions des « Cinq minutes de la Solidarité », le dimanche à 18 h. 45. Dimanche 12 juillet (Lausanne): Ecole pour le personnel des asiles.

imanche 19 juillet (Lausanne): Amies de la Jeune Fille: le franc pour la jeunesse. imanche 26 juillet (Lausanne): Collecte du 1er août.

Du 13 au 18 iuillet:

Du 13 au 18 juillet:

Genève: Institut des Sciences de l'Education (Institut J.-J. Rousseau) Palais Wilson: Semaine pédagogique suisse. Conférences publiques, causeries, entretiens par groupes sur des questions de méthodologie de l'enseignement individuel, d'éducation familiale, de psychologie appliquée, d'orientation professionnelle, d'éducation des arriérés, etc., etc. Excursions et visites d'institutions. Programme détaillé et renseignements à l'Institut, 52. rue des Pâquis.

# ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ TÉLÉPHONE

# MAGNENAT

28, RUE DU MONT-BLANC GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Contre les douleurs, migraines, grippe, et rhumatismes, le cachet

# SOULAGINE

est toujours efficace

Dépôt général : Pharmacie du Bourg-de-Four, **E. Homberger,** Dr en pharmacie, Genève

# Epuration à vapeur "Au Cygne du Nord " Maison fondée en 1860

2, rue John-Grasset Albert Schutzlé Plainpalais Tél. 4.31.33 Usine à vapeur

Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou l'Anhydride suffureux SO « Raoul Pictet» LAVAGE DE COUVERTURES ET TOUTES ESPÈCES DE LAI-NAGES. Destruction de punaises par de puissants procédés chimiques.

### XIme Camp des éducatrices VAUMARCUS, du 8 au 12 août 1942

Programme résumé du camp

Samedi 8 août. 10 h. 30 Ouverture du Camp. 15 h. M. Lucien Bovet, docteur à Cery : Au delà de la psychothérapie.

Dimanche 9 août. 9 h. Méditation. M<sup>lle</sup> L. von Auw, pasteur à 9 h. Meditation. Mae L. von Auw, pasteur à Saint-Loup.
10 h. M. Russillon, missionnaire: Pour un service fécond: Vie intérieure anémique ou vie intérieure rayonnante?

h. Quelques campeuses nous parlent de leur activité.

activité.

Lundi 10 août.

9 h. Etude biblique en commun.

10 h. M. Lalive d'Epinay, secrétaire à l'Office de l'alimentation, Berne: Pour travailler dans le réel : Information sur la situation présente du pays.

15 h. Groupes de discussion :
Répercussion des conflits familiaux sur l'âmeenfantine dirigeons-nous la vie sexuelle de nos enfants?

nos enfants ?

Mardi 11 août.

9 h. Etude biblique en commun.
10 h. M. Eric de Montmollin, écrivain: Notre

Service.
14 h. Heure de lecture: Quelques pages d'auteurs suisses-allemands (en français!).
15 h. Groupes de discussion:
Comment mettons-nous nos enfants en contact avec Dieu?
1942: Honnêteté des adultes... honnêteté des enfants...

Mercredi 12 août. 9 h. Etude biblique en commun. 10 h. M. Charly Clerc, professeur au Poly-technicum: Livres, paysages et pays de Suisse allemande. 14 h. Culte de clôture.

Tous les jours: musique et cantonnements.

Prix pour les 5 jours: 24-32 fr. selon le logement. S'inscrire avant le 15 juillet auprès de S. Capt, Lutry; après cette date: chez S. Capt, « Le Lion d'Or », Le Sentier. Pour toute demande de renseignements, prière de joindre une carterfronse.

La Maison d'éducation «Les Mayoresses» recevrait avec reconnaissance des livres en français, pouvant convenir à des jeunes filles de 15 à 20 ans. Merci d'avance à toutes les personnes qui vondront blen nous aider à procurer des loisirs agréables et instructifs anv jeunes filles. Pière d'adresser les envois à la Maison d'Aducation pour jeunes filles, riece Mayoresses. Chally s. Lauanne.



# Hôtel des Familles GENÈVE

"Christliches Hospiz"
en face de la gare
TOUT CONFORT

Chambre depuis Fr. 4.50





NETTOYAGES TEINTURES Noir deuil en 12 h. Magasins : 9, QUAI DES BERGUES Tél. 2.47,35 7, RUE DE RIVE

Usine et magasin : 53. RUE DE ST-JEAN Tel. 2.35.95

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

L'Ecole Dumuid organise son  $19^{\mathrm{mc}}$  cours de vacances à Genève, en plein air : 13 juillet - 30 août 1942. 8 h. - midi : préparation aux examens; entraînement intensif. Après-midi : visite des expositions et sports. Elèves externes ou pensionnaires. 19, rue Lamartine, tél. 2.75.62.



# POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lanc 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

l'adresse ci-dessus s'adresser ou téléphoner de suite à l'adr FORMALITÉS GRATUITES

Soutenez votre "Mouvement" en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité